



RESTRUCTURATION GROUPE : DES INFORMATIONS AU COMPTE GOUTTES !

Depuis début février, les réunions d'information / consultation s'enchaînent à un rythme effréné !

Il aura fallu près de deux mois pour arracher des informations à la direction Groupe, et donner un avis sur certains volets de la restructuration !! En effet, depuis début février, il faut « tirer les vers du nez » des dirigeants du Groupe pour obtenir de nouvelles informations plus précises sur la restructuration du Groupe !

Sur le volet GEBO/CERMEX : des avis ont été donnés dans toutes les instances européennes et locales.

Au niveau du Comité d'Entreprise SIDEL BCS : Les élus CGT et CFE-CGC se sont abstenus à l'unanimité.

D'après la direction du site, la scission Gebo-Cermex du reste du groupe ne devrait pas avoir d'impact sur le travail des salariés de Blowing : il n'y aurait aucun salarié travaillant spécifiquement sur les fins de ligne et devant être transféré dans la nouvelle entité.

Aujourd'hui, seule une minorité de salariés vendent des pièces de rechange pour les lignes intégrées. Demain, les pièces de rechange des lignes intégrées seront gérées par Gebo-Cermex. Cette perte de charge pour les salariés impactés devra être largement compensée par l'augmentation des ventes de Services sur le Blowing.

En ce qui concerne l'aspect économique, l'information donnée aux élus reste très partielle. Nous n'avons aucune précision sur l'avenir des entreprises qui composeront Gebo-Cermex (flux financiers, risques de doublons, réductions d'effectifs, fermetures, ventes ?).

Nous n'avons également, aucune vision claire de la stratégie commerciale ou financière qui sera déployée pour faire en sorte que Gebo-Cermex devienne un fournisseur externe à SIDEL ?...

Sur le volet LCM : des avis ont été donnés dans toutes les instances européennes et locales également.

Au niveau du Comité d'Entreprise SIDEL BCS : Les élus CGT et CFE-CGC se sont abstenus à l'unanimité.

En effet, en ce qui concerne l'intégration de LCM dans Market Opérations (MO) et Industrial Opérations (IO), et suite à la demande insistante des élus, la direction locale a présenté un organigramme précis des postes impactés et a précisé que « les 105 salariés concernés par ce transfert vers IO et MO restent affectés sur Octeville et ne subiront aucun changement de leur contrat de travail. »

Cependant, des changements organisationnels de postes seront à prévoir, des déplacements physiques également, mais pas avant septembre.

Les élus CGT seront attentifs quant aux effets de cette restructuration. Nous continuerons de travailler au quotidien avec les salariés du site pour faire remonter et travailler les dysfonctionnements qui surviendraient.

Sur le volet Zones : aucun avis n'a été donné dans aucune instance !

Sur cet autre point consultatif, la préoccupation principale se situe au niveau des transferts vers Frankfort et Dubaï.

En effet, aujourd'hui, environ 300 personnes travaillent à Octeville, Reichstett ou Parme sur les futures zones commerciales, et 85 postes sont prévus d'être transférés sur les deux sites pour des contrats locaux.

Les élus ont donc demandé des précisions : combien de personnes concernées sur Octeville ? Quel délai ?

Quelles reconversions sur le site en cas de refus de mutation ?

Même si la direction du site nous assure qu'aucun licenciement n'interviendra, cela nécessitera sans doute des reconversions difficilement gérables. Quand on voit le temps que la direction a mis pour « recaser » les 4 salariés de l'informatique qui ont subi l'externalisation de leur travail, on peut être sceptiques sur les reclassements éventuels... !

Dans ces conditions, il est évident que les informations données à ce jour ne nous satisfont pas !

C'est la raison pour laquelle les élus du Comité d'Entreprise Européen ont mandaté un cabinet d'expertise comptable (COEXCO), pour les éclairer sur les différentes questions en suspens.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 02 avril à Paris. L'expert du CEE devrait rendre son rapport, et toutes les instances (nationales et locales) de toutes les entreprises du Groupe sont « invitées » à rendre un avis !

Entre temps, la direction commencera à communiquer sur les évolutions organisationnelles Gebo-Cermex et Services.

NOUS VOUS TIENDRONS INFORMES DE LA SUITE DES OPERATIONS DANS UN PROCHAIN TRACT

BONUS NON-CADRES : MISSION PERMANENTE OU OBJECTIFS ?

Depuis sa mise en place en 2011, le bonus Non-Cadre fait l'objet d'une discussion annuelle entre la direction et les organisations syndicales. Son mode de calcul et d'attribution (mission permanente et/ou objectifs) étant déterminé pendant l'entretien individuel annuel (APA).

Mercredi 20 mars, les organisations syndicales ont donc été consultées, et comme chaque année, le syndicat CGT a réitéré sa volonté de mentionner la mission permanente du salarié pour le calcul du bonus.

Nous pensons que cette prime ne doit pas être discrétionnaire, qu'elle doit être collective, pour l'ensemble des salariés de la catégorie non-cadres qui a participé aux excellents résultats financiers de l'entreprise.

Aussi, les salariés qui ont eu des objectifs tardivement dans l'année (second semestre 2012), ne doivent pas être pénalisés, de même pour les salariés qui se voient attribués chaque année des objectifs irréalisables ou inatteignables. De plus, la direction a indiqué qu'un grand nombre de salariés (la majorité), n'avaient pas d'objectifs individuels.

Nos demandes étaient calquées sur celles de la majorité des salariés non-cadres. Cependant, le syndicat catégoriel cadres a revendiqué un calcul sur les objectifs individuels des salariés.

La DRH a tranché : pour la troisième année consécutive, le bonus non-cadre sera évalué sur la mission permanente du salarié.

Pour rappel : Le bonus non-cadre sera versé sur la paye de mai et calculé en fonction du travail quotidien du salarié.

Une note de 3 / 5 représente le fait que le salarié effectue son travail normalement. Cela donne une prime de 2,5% du montant brut du salaire de base annuel.

Les élus CGT remonteront toutes les situations des salariés qui n'auront pas de bonus (note <2) ou une note qui ne correspond pas à leurs attentes. Deux salariés ont ainsi été réévalués en 2012 grâce à la CGT.

INTEMPERIES DES 12 et 13 MARS CHEZ SIDEL




Il fut particulièrement difficile et périlleux pour un bon nombre de salariés, de se rendre sur le site la semaine dernière...

Touchés par des chutes de neige abondantes dans la région, les employés de SIDEL ont été contraints de rester ou retourner chez eux les mardi 12 et mercredi 13 mars.

Afin d'assurer la sécurité des salariés, la direction a décidé de fermer le site. Les élus CGT ont donc demandé le paiement de ces journées lors de la réunion de Comité d'Entreprise extraordinaire du 13 mars. *(Une section syndicale aurait demandé que les salariés prennent une journée de RTT imposé pour compenser une partie de ces absences !)*

La direction a tranché : les journées de mardi et mercredi matin seront payées.

Un message a été communiqué sur le site intranet de la société, mais nous préférons rappeler dans ce tract ce qui a été demandé par les élus CGT et mis en place pour les salariés du site :

-  Lundi, départ anticipé en dehors des plages horaires avec possibilité de récupération sur la fin de semaine ou le débit crédit +/- 5h.
-  Mardi 12 mars : payé par la direction.
-  Matinée du mercredi 13 mars : payée par la direction.

CA SENT LE SAPIN POUR LE CDI !

Le ministre du Travail, Michel Sapin, a annoncé une loi fidèlement retranscrite de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et applicable dès mai 2013.

Cette annonce coïncide avec la demande de la patronne des patrons de prolonger son mandat au-delà de juillet, pour suivre l'application de la future loi découlant d'un accord qu'elle a elle-même négocié et signé avec trois organisations syndicales minoritaires (moins de 39% de représentativité) !

Au Havre, une première mobilisation a eut lieu le 05 mars pour demander le retrait de ce projet de loi : **7 000 salariés ont battu le pavé à l'appel des syndicats CGT, Solidaires, FO et FSU !**

Les syndicats de l'agglomération du Havre se sont réunis le 15 mars dernier pour organiser la suite à donner à cette mobilisation. Des distributions de tracts, des réunions publiques, des rendez-vous avec les Députés de Seine Maritime vont être organisés pour faire reculer au gouvernement ! **Ne laissons pas détruire le Code du Travail et nos contrats de travail !**

CONTINUONS A NOUS MOBILISER DE PLUS EN PLUS NOMBREUX !